

Les différentes possibilités d'inhumation au Cimetière de Versoix - Ch. Tilia 9

TOMBES

Inhumation à la ligne : gratuit pour les ayants droit*.

La durée d'une concession est de 20 ans..

Suite à une inhumation, la famille peut réserver la place d'à côté pour une durée de 20 ans.

La mairie facturera CHF 800.- pour cette réserve.

URNES

Columbarium : possibilité de mettre 1 ou 2 urnes : gratuit pour les ayants droit*.

Les frais pour la plaque de fermeture s'élèvent à CHF 352.- (prix coûtant) facturés par la Mairie.

La pose du texte sur la plaque de fermeture se fait par le marbrier mandaté par la Ville de Versoix (marbrerie Moret) qui facturera les frais d'inscription directement à la famille (environ CHF 800.-).

L'exécution de ces inscriptions définitives fait l'objet d'une communication écrite de la part du service communal compétent qui fera le lien entre le répondant et la marbrerie.

Carré des urnes, carré des incinérés (petites tombes) : (possibilité de mettre jusqu'à 4 urnes : gratuit pour les ayants droit*.

Urne sur tombe existante : gratuit pour les ayants droit*.

Jardin du Souvenir : gratuit pour les ayants droit*.

Le dépôt des cendres au Jardin du Souvenir implique l'abandon, soit l'impossibilité de récupération des restes funéraires.

***Les ayants droit**

Le cimetière de Versoix est destiné à la sépulture :

- a) de toutes les personnes décédées sur le territoire de la Ville de Versoix;
- b) de celles qui y sont nées ou qui en sont ressortissantes;
- c) de celles qui y avaient un domicile ou une propriété au moment de leur décès;
- d) des personnes qui y avaient un domicile avant leur entrée dans un Établissement Médico-Social.

Non ayants droit des frais sont facturés.